

Charte des bénévoles de l'association Accueil Fraternel Loire et Sillon

L'Europe et la France font face à une demande migratoire sans précédent. L'ACCUEIL FRATERNEL EN LOIRE ET SILLON a pour mission d'agir de manière concrète pour soutenir l'accueil des personnes en situation de migration. Les actions de l'association sont diverses : apprentissage du français, aide aux déplacements, accompagnement à la vie quotidienne, ...

L'Association agit en lien avec les instances officielles comme l'association les Eaux Vives opérateur du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile et de l'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile. L'Association développe aussi des actions autonomes.

L'Association est laïque respectant les convictions politiques, religieuses, philosophiques ou autres de chacun de ses membres.

Cette charte a pour objet de fixer le cadre de développement des actions des bénévoles, membres de l'association qui participent aux actions définies et encadrées par le Conseil d'administration. Les bénévoles sont remerciés de leur engagement et leur action.

Les bénévoles qui adhèrent à l'association s'engagent

- À accepter les principes de l'Association et se conformer à ses objectifs définis dans les statuts
- À ne pas utiliser l'association pour promouvoir des actions personnelles ou d'un groupe qu'il soit politique, religieux, philosophique ou autre.
- À assurer avec sérieux, régularité et discrétion les activités choisies en faveur des migrants.

- À respecter scrupuleusement l'intimité de la vie privée des migrants dans la discrétion et la réserve.
- À les accueillir dans la spécificité de leur culture, religion ou appartenance politique.
- À respecter la confidentialité des informations dont ils pourraient avoir connaissance à l'occasion des activités exercées. En ce sens, seuls le Conseil d'administration et le bureau ont la possibilité de rendre public par les médias une information concernant l'activité de l'association.
- À donner de son temps sans aucune contrepartie financière et à n'accepter aucun dédommagement.
- À s'engager à ne pas donner de matériel sans en référer aux membres du bureau de l'association.
- À ne pas interférer dans les démarches administratives concernant le migrant en demande d'asile.

Par ailleurs, les relations entre les professionnels des Eaux Vives et les bénévoles de l'AFLS sont basées sur le respect mutuel. Les professionnels mettent en lien et facilitent les relations entre les bénévoles et les demandeurs d'asile. Professionnels et bénévoles, dans le cadre de leurs missions, peuvent chacun jouer un rôle d'interface entre les demandeurs d'asile et l'autre partenaire.

Les bénévoles ont pris connaissance de cette présente charte, ils s'engagent à respecter l'ensemble des principes qui constituent fondements de notre association.

L'Association se réserve le droit de mettre fin aux activités de bénévolat en cas de manquement aux différents principes définis ci-dessus.